

The background of the cover is a photograph of a church tower with a tall, dark spire, partially obscured by green trees in the foreground. The sky is a clear, light blue.

LA GAZETTE VIMPELLOISE

N°14

Conception – Rédaction - Réalisation :
MAIRIE de VIMPELLES

Téléphone: 01 60 67 33 75 - Fax : 09.70.32.73.79 – email : mairie.vimpelles@wanadoo.fr

NOVEMBRE
2015

La Mairie vous informe



OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Les Mardi et Jeudi du 16 heures à 18 heures 30
Le dernier samedi du mois de 10 heures à 12 heures

Permanence à CUTRELLES
Le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30 (le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi)

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes (garçons et filles) âgés de 16 ans en 2015 (nés en 1999) doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois anniversaire - se présenter avec le livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes âgés de 18 ans en 2015 sont inscrits d'office par l'INSEE. Les nouveaux administrés peuvent se faire inscrire en Mairie jusqu'au 31 décembre 2015

CARTE D'IDENTITE : Pièces à fournir :

- remplir formulaire en Mairie/empreinte
- extrait acte naissance (uniquement pour 1^{ère} demande)
- justificatif domicile (EDF/Téléphone) de moins de trois mois
- 2 photos d'identité non découpées (format 35 x 45 normes AF-NOR NFZ 12-01 0)
- Photocopie ancienne carte pour renouvellement (ou déclaration en cas de perte ou vol + timbre fiscal à 25 € + document avec photographie)
- livret de famille pour mineur et pour femme mariée

La CNI est valable **15 ans** depuis le 1^{er} janvier 2014

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Communes habilitées à délivrer le passeport biométrique dans notre secteur : **BRAY SUR SEINE, MONTEREAU, PROVINS, NANGIS, NOGENT SUR SEINE**

Tarifs :

Vous devez fournir la photo

**Adultes : 86 €, 15-18ans : 42 €, moins de 15 : 17 €
pour un mineur de moins de 15 ans**

SAMU : 15

Centre hospitalier L B PROVINS : 01 64 60 40 00

Centre hospitalier MONTEREAU : 01 64 31 64 31

Clinique SAINT BRICE : 01 64 60 39 00

Gendarmerie de BRAY SUR SEINE : 17 ou 01 64 60 25 00

Gendarmerie de DONNEMARIE Dilly : 17 ou 01 64 58 20 00

Pompiers de BRAY SUR SEINE : 18 ou 01 60 67 84 46

Pompiers de DONNEMARIE Dilly : 18 ou 01 64 60 26 90

Pharmacie du Vieux Pont à BRAY : 01 60 67 10 14

Pharmacie de la Halle à BRAY : 01 60 67 10 57

Pharmacie de DONNEMARIE : 01 60 67 30 36

EDF Sécurité Dépannage : 0972 67 50 77

GDF Dépannage Sécurité : 01 60 96 36 31

Trésor Public BRAY SUR SEINE : 01 60 67 11 78

CPAM Marne la Vallée : 3646

15

SAMU

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

Numéros



Utiles

TRAVAUX



TRAVAUX de VOIRIE et de SECURITE

Les travaux de sécurité et d'accessibilité à Cutrelles devant le point accueil repas – garderie sont en cours de finition ainsi que les travaux de sente de sécurité à Volangis sur la RD 213 – C'est l'entreprise PAGOT qui effectue ces travaux



SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre de la sécurité routière deux radars pédagogiques vont être installés sur le territoire de la commune, un à Cutrelles et un à Volangis. Celui de Cutrelles sera branché sur l'éclairage public et celui de Volangis sera solaire puisque l'éclairage est du côté Luisetaines.



D'autre part, pour les riverains de la RD 213, je vous serais reconnaissante de bien vouloir rentrer vos véhicules et de ne pas les laisser stationner le long de vos habitations ; En effet, la visibilité est masquée pour les deux stops (celui venant de Vimpelles et celui de la Grande Rue de Cutrelles)
Merci par avance

TRAVAUX EGLISE

Restauration des vitraux : à l'arrêt. La restauratrice a démissionné !!! Nous sommes à la recherche d'une autre entreprise, avec tous les désagréments administratifs que cela engendrent



Restauration de tableaux : Mesdames Chantal LEVASSEUR et Chantal VERNANT restauratrices d'œuvre d'art continuent la restauration des tableaux

Restauration de l'intérieur de l'église.. L'étude, confiée à M. LEYNET architecte du Patrimoine, a été transmise à tous les partenaires : Etat, Région, Département pour un accord de subvention. A ce jour aucun subventionnement n'a été annoncé – Une réunion, sur place, doit avoir lieu avec tous les partenaires financiers dans le courant du premier trimestre 2016

CONTRAT RURAL

Notre quatrième contrat rural concernant les travaux de la nouvelle mairie a été accepté par le Conseil Départemental qui subventionne les travaux de sécurité et d'accessibilité. Notre dossier a été envoyé à la Région, qui, compte tenu des élections des 6 et 13 décembre, n'a pas encore statué sur notre projet. A suivre...

EAU POTABLE

Suite au renouvellement de sa délégation de service public, le Syndicat du Bas Montois a donné à la Lyonnaise l'encaissement direct de l'achat d'eau au syndicat de Bray.

De ce fait, les communes ne doivent plus mentionner cette part d'achat d'eau dans la surtaxe communale, mais celle-ci sera facturée sur la ligne Lyonnaise. Le Syndicat du Bas Montois appelle aux communes adhérentes une part de 0,40 € du m3 pour les frais de fonctionnement du dit syndicat.

Sur les factures les 1,15 € (1,05 part du SI Bas Montois et 0,10 Part Communale) seront répartis comme suit :

Part Lyonnaise + 0,65 €

Part communale 0,50 € (0,40 € frais fonctionnement SI Bas Montois et 0,10 € pour la commune)



ECLAIRAGE PUBLIC

La commune est adhérente au SDESM – Syndicat Départemental d'Electrification de Seine et Marne. C'est donc le SDESM, en matière d'éclairage public, qui est maître d'œuvre des opérations de dépannage.

La commune a donc un contrat de maintenance avec le SDESM qui mentionne une intervention gratuite 5 fois par an. (passage : fin sept-début oct., fin nov-début déc., fin janv-début fév., fin mars-début avril, et fin mai-début juin)

Suite au marché passé par le SDESM c'est la société EIFFAGE qui a été choisie pour ce contrat de maintenance et qui intervient selon le calendrier ci-dessus pour Vimpelles



Il est donc extrêmement important que vous signaliez en mairie toutes les anomalies que vous pouvez relever sur l'éclairage public.

Le cahier des anomalies est demandé à la mairie avant chaque passage



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le 17 octobre dernier, le Département a signé, avec le Président de la CCBM, une convention financière de déploiement de la fibre optique pour les 42 communes de la Communauté de Communes Bassée Montois.

Olivier LAWENKA, Président de Seine et Marne Numérique et Conseiller Départemental du canton de Provins nous informe

« que l'aménagement numérique, dont le Syndicat Numérique à la responsabilité est un enjeu pour la Seine-et-Marne et tout particulièrement pour nos communes rurales.

Si le dossier a pu avancer c'est grâce à la collaboration entre l'Etat, la Région, le Département et notre intercommunalité.

Sur l'ensemble du département, il s'agit d'un investissement total de 350 millions d'euros.

Un travail considérable a été mené avec le délégataire COVAGE, le président de la CCBM et les délégués de la communauté de Communes au Syndicat Numérique.

Pour la Communauté de Communes Bassée Montois, un plan de déploiement sur 4 années a été défini, de 2017 à 2020, soit 11 200 prises estimées à ce stade. L'investissement est évalué à 10 millions d'euros dont 20 % seront à la charge de la communauté de Communes Bassée Montois, gros effort budgétaire mais nécessaire.

Les élus de chaque commune seront associés à la définition technique et pratique des travaux qui se dérouleront sur le territoire communal.

Le déploiement débutera en 2017 et se déroulera de 2017 à 2020 »

Les travaux de déploiement sur la commune de Vimpelles font partie de la programmation 2017. MM REMBLIER et LATTANZIO, délégués de la commune de VIMPELLES, suivront les travaux



GARE ROUTIERE DE LONGUEVILLE

Le Maire de LONGUEVILLE souhaite pour répondre à de nombreuses interrogations relatives à la réalisation du parc relais de Longueville porter à notre connaissance quelques éléments d'information.

La mise en service du parking est prévu pour novembre 2016.

Il est prévu :

- la réalisation d'un parc relais sur 3 niveaux de 395 places avec une surface au sol d'environ 3000 m²
- La réalisation d'une gare routière de 5 postes à quai avec local des chauffeurs de bus
- La reconfiguration du parvis de la gare avec la création d'une borne taxi et d'un arrêt minute
- Le ré aménagement de la rue de Verdun dans sa totalité de la montée et de la descente

En espérant que cet aménagement permettra de résoudre les problèmes de stationnement aux abords de la gare

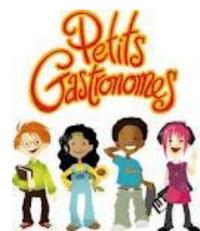
SCOLAIRE

oooooooooooo

POINT ACCUEIL REPAS

oooooooooooo

Forte fréquentation de notre petite cantine
Il y a en moyenne une quarantaine d'enfants chaque jour scolaire



GARDERIE

oooooooooooo

Fréquentation plus importante le soir que le matin mais régulière

R.P.I SIEPLV

oooooooooooo

Renseignements
à la mairie de Paroy siège du RPI
au 01 64 60 50 24



EFFECTIF R.P.I

oooooooooooo

PAROY : Maternelle - 23 élèves
VIMPELLES : GS – CP - 19 élèves
LUISETAINES – Préfa. : CE1 – CE2 – 25 élèves
LUISETAINE : CM1 – CM2 - 23 élèves

TRANSPORTS SCOLAIRES

oooooooooooooooooooo

Baucoup de problèmes dans le car la dernière année scolaire !!!
Parents, n'hésitez pas à faire remonter les informations dès que vous avez connaissance d'un incident quelqu'il soit.

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

oooooooooooooooooooooooooooo

NOEL 2015 : Du samedi 19 décembre au dimanche 3 janvier 2016

FEVRIER : du samedi 20 février au dimanche 6 mars 2016

AVRIL : du samedi 16 avril au dimanche 1^{er} mai

ETE : du mercredi 6 juillet au 31 août 2016

14 JUILLET



Encore un 14 juillet de passé !!! pas beaucoup de monde mais une bonne ambiance avec une petite nouveauté « un Quizz » pour gagner un barbecue !! Après midi bien sympathique - Merci à ceux qui ont apporté leur aide

11 NOVEMBRE



Comme chaque année nous nous sommes retrouvés au cimetière pour la cérémonie du 11 novembre

ATELIERS de NOEL

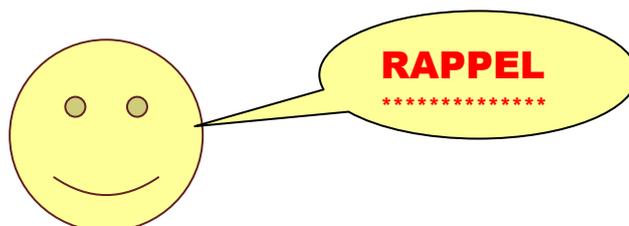
oooooooooooooooooooooooooooo



Les Lutins de Noël ont encore travaillé sans relâche toute l'année à la préparation des décors de Noël.
Tous les décors ont été conçus et réalisés par leur soin.
Cette année encore une fois le village sera féérique.
Merci Merci et encore Merci à tous et toutes



L'installation des décors a débuté le 2 novembre pour être en place le 28 novembre jour du repas des Anciens et ils le resteront jusqu'au 10 janvier .



CONTROLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C'est la Communauté de Communes BASSEE MONTOIS qui est seule compétente en matière d'assainissement non collectif. Toute demande doit lui être transmise



Brûlage des déchets végétaux

Le règlement sanitaire départemental ainsi qu'un arrêté préfectoral **interdisent le brûlage à l'air libre** des déchets végétaux.

Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie soit de BRAY SUR SEINE soit de DONNEMARIE DONTILLY

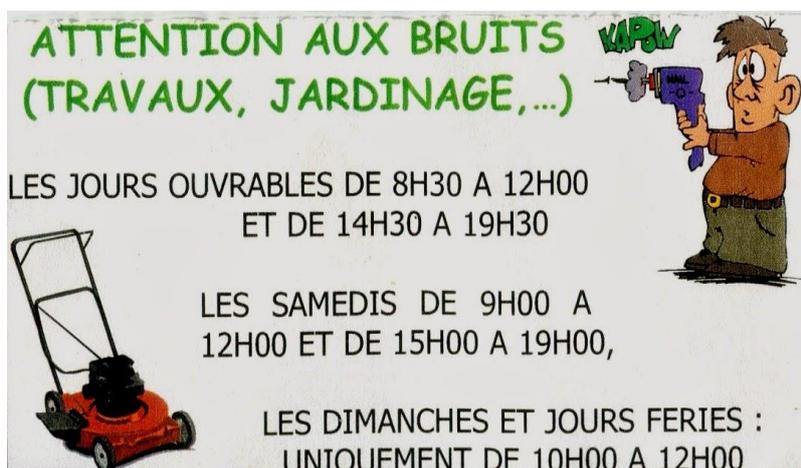
ELAGAGE

Nous vous rappelons que tous les arbres, arbustes, lierres, rosiers, etc. qui dépassent de votre propriété en gênant le passage des piétons, risquant d'érafler les véhicules, empêchant une bonne visibilité et pour toute autre raison de sécurité doivent être régulièrement entretenus : coupés ou élagués.

Dans le cas contraire vous êtes amendable
Merci de votre compréhension:



LE BRUIT



**ATTENTION AUX BRUITS
(TRAVAUX, JARDINAGE,...)**

LES JOURS OUVRABLES DE 8H30 A 12H00
ET DE 14H30 A 19H30

LES SAMEDIS DE 9H00 A
12H00 ET DE 15H00 A 19H00,

LES DIMANCHES ET JOURS FERIES :
UNIQUEMENT DE 10H00 A 12H00



**Attention aux aboiements intempestifs de vos chiens
A leur déjection sur les trottoirs
Et à leur divagation !!!**



ORDURES MENAGERES



Une convention vient d'être signée avec le SMETOM en vue de changer les points d'apports volontaires à Cutrelles près du château d'eau par des conteneurs semi-enterrés.
Les travaux devraient avoir lieu courant 2016

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Pour les habitants de la commune

oooooooooooooooooooo

Une journée	150 €
Deux journées	200 €
Vin d'Honneur (de 15 à 23 h)	100 €

Caution 1400 € (2 chèques de 700 €)

Dédit survenant moins de 15 jours avant la manifestation 150 €

Forfait nettoyage	50 €
Supplément éclairage extérieur	20 €
Forfait dommage constaté	en fonction du devis de réparation

SERVICES D'AIDE A DOMICILE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Pour vos besoins il existe dans notre canton :

Le Service d'Aide à Domicile Bassée Montois (SADBM)
Bureaux au 4 rue Madame Roland
Téléphone 01 64 60 22 36 - email : sadbm@orange.fr



Mais aussi, l'ADMR,- agence de BRAY – Grande Rue



MEDECINS ET PHARMACIENS

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

MEDECINS : Les gardes n'étant plus assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : faire le "15".
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de PROVINS Téléphone : 01 64 60 27 80

Pour les pharmacies de Provins s'adresser au Commissariat, Place du 29^{ème} Dragon, muni de l'ordonnance.

Site internet de la commune

www.mairie-vimpelles.fr

NOUVEAUX HABITANTS

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo



Il est demandé aux nouveaux arrivants de se faire connaître en Mairie.

Nous avons besoin de renseignements notamment sur le nombre d'enfants dans la famille pour le comité des fêtes qui organise chaque année l'arbre de Noël, sur les personnes au foyer qui peuvent bénéficier du colis ou du repas des anciens etc...

Merci à vous par avance et puis tout simplement pour faire connaissance !

SECURITE

Message de la Gendarmerie



Traditionnellement, la période de fin d'année s'accompagne d'une recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation. Le passage à l'heure d'hiver facilite l'action des malfaiteurs qui se fondent dans l'obscurité.

La circonscription de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Donnemarie-Dontilly subie une recrudescence de délits d'appropriation, notamment les cambriolages. Les premiers éléments d'enquête permettent de suggérer que ces actes ont été perpétrés par une délinquance itinérante.

Face à cet enjeu majeur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire remonter, soit auprès de la Gendarmerie, soit auprès de la Mairie toute information que vous jugez suspecte. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous remercie de votre collaboration.

Si vous avez
des infos...

**Un problème d'éclairage
public, une fuite d'eau, ou tout
autre problème...**

Merci de bien vouloir prévenir en
Mairie le plus rapidement possible

01 60 67 33 75

Et laisser un message

**Distribution
colis des Anciens**

**le vendredi 18 Décembre
après midi
à partir de 13 heures 30**



Nouvelle entreprise à VIMPELLES : **F&L PLOMBERIE**
Spécialiste de la plomberie et du chauffage - dépannage / urgence – chantier
Etude et devis gratuit

Coordonnées :

téléphone **06 66 23 14 11** – Email flplomberie@laposte.net - Facebook : « flplomberie »

Petit RAPPEL sur les cours de Zumba



Aline, le professeur donne ses cours à la salle des Fêtes
le mercredi de 17 h30 à 18 h 30 pour les enfants et
deux créneaux pour les adultes de 18 h 30 à 19 h30 et de 19 h 30 à 20 h 30
Une bonne ambiance et des élèves assidus

REPAS DES ANCIENS

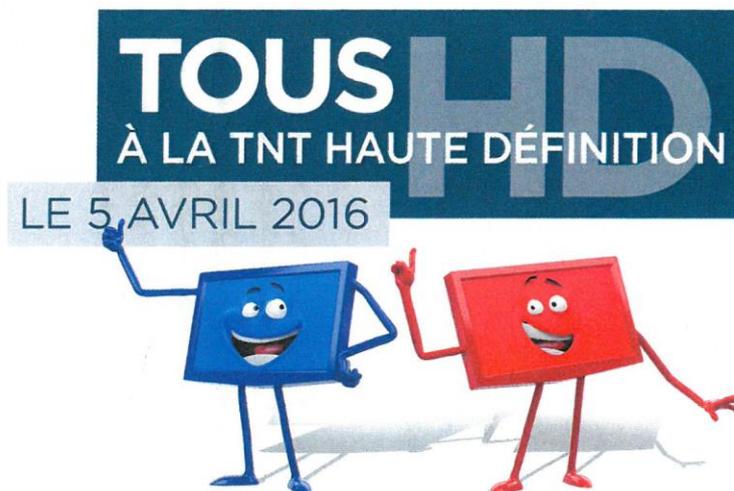
Le repas des Anciens a eu lieu le 28 novembre dernier
Tout était réuni pour le plus grand plaisir des convives
un repas succulent et un après midi festif à souhait



**LE 5 AVRIL 2016
LA TNT PASSE A LA HAUTE DEFINITION**



**LE 5 AVRIL 2016,
LA TNT PASSE À LA HAUTE
DÉFINITION**



**QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS ?
QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?**

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS : AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !

POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 > Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes



Pour plus d'information,
 appelez le **0970 818 818** (prix d'un appel local)
 ou allez sur le site **recevoirlatnt.fr**

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Création et réalisation : www.kazoo.fr - Octobre 2015



LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS - AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !



LE PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne réseau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France: le MPEG-2 et le MPEG-4. **À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4**, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

AVANT LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sont diffusées en MPEG-2 et en MPEG-4 :

15 chaînes sont diffusées exclusivement en MPEG-2 (définition standard ou SD)

4 chaînes disposent d'une double diffusion, en MPEG-2 (SD) et en MPEG-4 (HD)

6 chaînes HD sont diffusées en MPEG-4

Ces diffusions utilisent une bande de fréquences allant de 470 à 790 Mhz.

APRÈS LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront toutes diffusées exclusivement en MPEG-4 en qualité HD.

L'utilisation de la seule norme MPEG-4 permettra de diffuser la TNT sur une bande de fréquences plus étroite, allant de 470 à 694 Mhz. La bande des 700 Mhz sera ainsi libérée pour d'autres usages.

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

- Une meilleure qualité de son et d'image**

➤ Cette évolution va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la HD.
- Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite**

➤ À partir d'avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne réseau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD.
- De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile dans les territoires**

➤ Le transfert de la bande des 700 MHz permettra aux services mobiles de répondre à l'augmentation de l'échange des données, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences soutiendra le développement de l'économie numérique pour les années à venir.

Les opérateurs de téléphonie mobile auront des obligations de couverture associées à ces nouvelles fréquences pour favoriser l'investissement et l'aménagement du territoire : elles concerneront notamment la couverture de 50 % de la population des zones de « déploiement prioritaire » (qui couvrent 63 % du territoire) et 60 % des trains du réseau ferré régional d'ici janvier 2022.

Pour en savoir plus sur le passage à la TNT HD, connectez-vous sur le site **recevoirlatnt.fr**



LE PASSAGE À LA TNT HD SE FERA EN UNE NUIT,
 DU 4 AU 5 AVRIL, SUR TOUTE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE !

QUI EST CONCERNÉ ?

Cela dépend du mode de réception de la télévision.



➤ L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne **tous les foyers recevant la télévision par l'antenne réseau** (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.



➤ **Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période** : les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.



➤ **Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés** par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne réseau.

POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSÉDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE, SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne réseau est HD :



• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

4

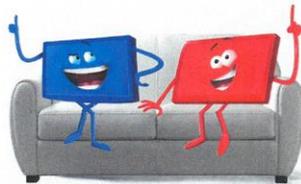
QUE FAUT-IL FAIRE ?

S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

IL CONVIENT DONC D'INCITER VOS CONCITOYENS À VÉRIFIER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA COMPATIBILITÉ DE LEUR TÉLÉVISEUR ET, LE CAS ÉCHÉANT, À S'ÉQUIPER SANS ATTENDRE LE 5 AVRIL !



Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne réseau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.

5

L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

Pour informer tous les foyers de l'évolution de la TNT et, le cas échéant, les inciter à adapter leur équipement, le Gouvernement lancera une **campagne d'information nationale** à partir du 20 novembre 2015. Des aides sont également prévues pour accompagner les téléspectateurs ; elles seront gérées par l'ANFR.

L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Cette aide est mise en place à partir de novembre 2015 pour l'acquisition d'un équipement TNT HD. Elle concerne les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) ne recevant la télévision que par l'antenne réseau. Son montant, prochainement fixé par décret, sera de 25 euros (coût d'un adaptateur TNT HD d'entrée de gamme).

L'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

Cette prestation de mise en service de l'équipement TNT HD, ouverte à partir de début 2016, se déroule au domicile des téléspectateurs. Il s'agit d'une intervention gratuite, réservée aux foyers dépendants exclusivement de la TNT, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %.

Une aide à la réception sera également disponible à partir du 5 avril pour assurer la continuité de la réception des foyers recevant exclusivement la télévision par l'antenne réseau.

Retrouvez tous les détails des aides et la possibilité de faire une simulation en ligne sur le site recevoirlatnt.fr ou au Centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une charte avec les professionnels distributeurs et revendeurs d'équipements TV pour informer les téléspectateurs et leur faciliter le passage à la TNT HD.



Cette charte leur garantit :

- un éventail de solutions et d'équipements compatibles TNT HD, incluant toujours des appareils d'entrée de gamme de bon rapport qualité/prix ;
- une démonstration du procédé de recherche et mémorisation des chaînes sur les téléviseurs (« rescan ») ;
- une explication détaillée des équipements permettant une meilleure réception de la télévision.

Les professionnels bénéficient en contrepartie du logo « Professionnel agréé-TNT Haute Définition » mis à disposition pour leurs supports de communication.

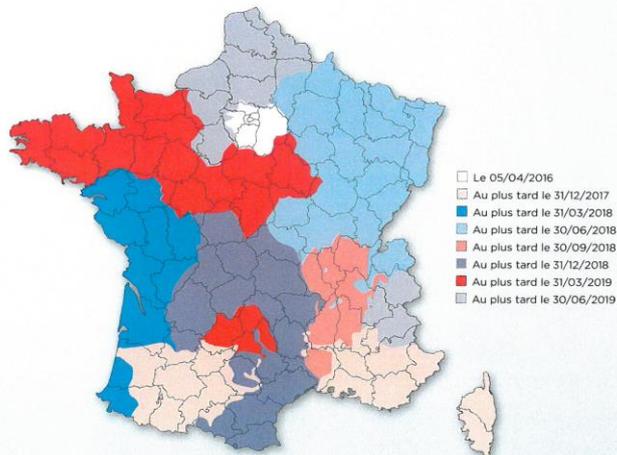
6

DE NOUVELLES FRÉQUENCES POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

L'évolution de la TNT vers une norme plus performante va permettre de libérer de la ressource supplémentaire pour améliorer la capacité des services de très haut débit mobile.

Ces services seront déployés progressivement sur l'ensemble du territoire.

Dès le 5 avril 2016, la bande de fréquences 700 MHz, jusque-là utilisée pour la diffusion de la TNT, sera transférée en Île-de-France aux services de très haut débit mobile. Les réaménagements des canaux de diffusion de la TNT se poursuivront ensuite, pour le reste de la métropole, entre octobre 2017 et juin 2019. Les réaménagements se feront zones par zones, selon le calendrier indicatif ci-dessous. L'ANFR continuera d'accompagner les téléspectateurs pour assurer la continuité de la réception de la télévision au fur et à mesure des réaménagements par zones.



À partir de ces dates, les opérateurs de téléphonie mobile bénéficiant d'une autorisation d'utilisation des fréquences de la bande des 700 MHz pourront déployer leurs services de très haut débit mobile dans les régions concernées.

7

DIMANCHE 20 DECEMBRE

MARCHE DE NOËL

Vente de vin chaud
bière de Noël, chocolat..
Salle des fêtes

Intérieur et extérieur

de 9 heures à 20 heures

Passage du petit train avec le Père Noël
à partir de 15 h à Cutrelles et 16 h Vimpelles

17 heures MARIE CHARLIE chante PIAF

18 heures feu d'artifice



Beaucoup d'animations prévues, donc
Pour des raisons évidentes de sécurité,
en collaboration avec la Gendarmerie,
VIMPELLES sera fermé à la circulation
à partir de 15 h 30.



Seule, la rue d'Heurtebise restera en circulation dans
les deux sens

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir prendre
note de ce désagrément de 15 heures 30 à 20 heures
maximum

Vous comprendrez aisément qu'avec autant de monde
cet après-midi là, je ne peux prendre aucun risque
quant à la sécurité des visiteurs et de la vôtre

En vous remerciant de votre compréhension

Le Maire

La Sécurité
Notre Priorité